



Congés payés après congé maternité ?

Par **elodie87**, le **23/08/2011** à **19:15**

Bonjour,

Je suis actuellement en congé maternité jusqu'au 01 octobre. Et je prendrai ensuite un congé parental de 6 mois.

J'ai 41 jours de congés payés à prendre à l'heure actuelle.

Je voudrais savoir quelle serait la meilleure chose à faire, s'il est préférable de les prendre entre le congé maternité et le congé parental ? Ou de me les faire payer ? Dois je les prendre après mon congé parental ?

La demande doit-elle se faire par courrier avec AR ?

Merci d'avance pour vos réponse.

Cordialement, Elodie.

Par **P.M.**, le **23/08/2011** à **20:54**

Bonjour,

Je vous conseillerais de prendre les congés payés entre la fin du congé maternité et le début du congé parental surtout si celui-ci ira au-delà du 30 avril 2012 même si une Jurisprudence européenne commence à se dessiner du report des congés payés après le congé parental mais que la Cour de Cassation n'a pas encore adoptée...

Il est toujours préférable de faire une telle demande par lettre recommandée avec AR...

Par **elodie87**, le **24/08/2011** à **14:16**

Bonjour et merci pour votre réponse.

Puis je prendre tous mes congés payés en une fois ou il y a-t-il une limite ?

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **24/08/2011** à **17:22**

Bonjour,

Dans cette situation particulière vous pourriez demander à tous les prendre mais un accord écrit pourrait aussi être passé avec l'employeur...